

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 46

Artikel: A la Chambre
Autor: Fourier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

paraître complètement le sillon cher aux visiteurs, il fallait le « rafraîchir » (*sic*) de temps à autre. Celui qui l'a fait pendant les dernières années, et qui a bien voulu me le confirmer, à ma demande, s'en est tiré d'une façon discrète, adroite et très habile. Il résulte néanmoins de mon enquête qu'en 1892 le trou était forcément devenu beaucoup plus long, plus profond et plus large qu'il n'était vers le milieu du siècle.

De tout ce qui précède, il me semble résulter qu'étant donnée l'exploration archéologique de Chillon, dont je suis chargé, il était non seulement de mon droit, mais aussi de mon devoir, de confronter le texte historique laissé par Bonivard lui-même, avec ce qui pouvait se trouver au niveau *réel* de sa prison, au-dessous de la couche de terre rapportée par les Bernois. C'est ce que j'ai fait. Au mois d'août dernier, mes collègues de la commission technique de Chillon, MM. Assinare, de Geymuller, Rahn et Châtelain, ont examiné en détail mes recherches dans ce sous-sol et les ont entièrement approuvées. Sachant exactement les transformations subies par le trou qualifié de sentier de Bonivard, transformations dont la dernière remonte comme je viens de le dire à 1892, je ne me suis fait aucun scrupule d'examiner les choses à fond. Je suis d'ailleurs loin de prétendre enlever à tout jamais ce *souvenir* cher aux visiteurs. Aujourd'hui que l'exploration est terminée, le trou a été remis exactement dans l'état que lui avait laissé le dernier « rafraîchissement » de 1892. Libre maintenant à chacun d'y voir ce qu'il voudra.

A l'avenir, il serait cependant essentiel qu'on se bornât à citer aux visiteurs le texte du récit laissé par Bonivard, qu'on leur parlât de tradition, de souvenir si l'on veut, mais sans leur affirmer que le sillon creusé dans la terre est la trace même des pas de l'illustre captif.

Si nous ne faisons erreur, il résulterait ainsi de ce qu'on vient de lire que l'histoire du célèbre sentier, telle qu'elle a été admise jusqu'ici, est en parfaite contradiction avec les explorations minutieuses faites sous la direction de M. Néf. Ces explorations, ainsi qu'on l'a vu plus haut, démontrent que dans le souterrain, comme au pied du pilier, le rocher a conservé toutes ses aspérités et qu'on n'y trouve aucune trace de pas (*Réd.*).

A la Chambre.

Le député Folâtreau tenait absolument à renverser le ministère. Une première fois, il avait essayé à propos de l'amaigrissement des veaux; il n'avait pas réussi; l'amaigrissement des veaux n'avait pas paru un motif suffisant à ses collègues pour changer de gouvernement, quand il apprit, par la voie des journaux, qu'un incendie ayant éclaté dans un cirque, on avait trouvé dans les débris fumants deux boîtes d'allumettes de la régie qui n'avaient pas pris feu.

Il résolut d'interpeller le gouvernement sur la mauvaise qualité des allumettes.

Il attaqua le ministère avec véhémence.

— Messieurs, dit-il, je désire appeler votre attention sur la mauvaise fabrication des allumettes que le gouvernement vend si cher au peuple, à ce pauvre peuple toujours grugé, toujours trompé. Que l'on ne vienne pas dire que j'exagère: je suis, au contraire, au-dessous de la vérité. Vous avez tous pu lire dans les journaux le fait suivant: Dans un cirque, dévoré par un incendie, on a trouvé, au milieu du foyer incandescent, deux boîtes d'allumettes de la régie complètement intactes. Elles n'avaient pas pris feu! Le fait est exact; j'ai été aux renseignements; j'ai constaté moi-même sa véracité.

J'ai fait des expériences que chacun peut renouveler. Dans une cheminée remplie de bois en feu, j'ai jeté des boîtes d'allumettes; lorsque le bois a été consumé, j'ai retrouvé les allumettes un peu noircies, mais nullement enflammées; les boîtes avaient brûlé, les allumettes ont résisté. Elles ne s'enflamment jamais! Quant à les faire prendre par le simple frottement, il est chimérique d'y songer.

Le gouvernement nous les vend assez cher pour que nous ayons le droit de protester. (Bravos nombreux.)

Le président du Conseil. — L'attention du gouvernement est constamment portée sur la fabrication des allumettes, nous n'avons pas attendu les

observations de M. Folâtreau pour nous en occuper; mais qu'il nous soit permis de dire qu'il est bien moins question des allumettes que de notre propre existence. Les allumettes ne sont qu'un prétexte. Ce que l'on veut, c'est nous renverser. Le ministère n'a que quatre-vingt-treize jours d'existence et il est en butte à toutes les attaques. Nous avons duré trop longtemps: voilà notre grand crime; la moindre allumette qui ne prend pas est sujet à interpellation et sert à mettre le feu aux poudres.

On nous reproche de faire plus de politique que de lois d'affaires: nous sommes les premiers à le regretter, mais est-ce bien notre faute?

Vox nombreuses à l'extrême gauche. — Oui! Oui!

Le président du conseil. — Est-ce notre faute si, depuis quatre-vingt-treize jours, nous avons dû nous occuper exclusivement à défendre notre existence ministérielle, à laquelle nous ne tenons guère. (Murmures d'incrédulité sur plusieurs bancs.)

Le président du conseil. — A laquelle nous ne tenons guère personnellement, contre des assauts répétés; si, en trois mois, nous avons dû supporter le choc de soixante-deux interpellations, sans parler d'innombrables questions, sans parler aussi de vingt-cinq motions qui ont été introduites dans le budget et qui n'étaient que de véritables interpellations.

Folâtreau. — Vous sortez de la question. N'espérez pas vous dérober: les allumettes prennent-elles, oui ou non?

Le président du conseil. — Il y a beaucoup d'exagération. Il y a des boîtes qui sont très bonnes. J'en ai une sur moi, une boîte achetée au hasard. Je vais les allumer. Il faut aussi savoir s'y prendre; il faut laisser une part à l'initiative individuelle.

(Le président sort une boîte d'allumettes et cherche en vain à en allumer une; il frotte désespérément.)

De toutes parts des cris se font entendre. — Elles prendront! Prendront pas!

Le président du conseil. — Je suis tombé sur une mauvaise boîte.

Folâtreau. — Elles sont toutes comme cela!

Le président du conseil (avec aplomb). — De quoi vous plaignez-vous? Moins elles sont inflammables, plus elles offrent de sécurité contre les incendies, et plus on en consomme, ce qui augmente les revenus de l'Etat (Cris d'indignation).

Chigou, député socialiste. — Tout cela est misérable!

Le président du conseil. — Je vous défends de dire que je suis un misérable! (Tumulte indescriptible.)

(Chigou se démène comme un diable dans un bénetier.)

(Le président de la Chambre le rappelle à l'ordre et s'attire cette apostrophe:

— Eh! va donc, polichinelle en bois, rebut du monde entier!

Le ministre des affaires étrangères vient au secours du président du conseil.

Il monte à la tribune:

— Je tiens à prouver à la Chambre, dit-il, que toutes les boîtes d'allumettes ne sont pas incombustibles. Au point de vue de la fabrication, les allumettes françaises ne laissent rien à désirer.

Un député du Midi. — Zuze un peu si elles laissent à désirer.

Le ministre des affaires étrangères. — Elles sont très bonnes, seulement elles sont très délicates. Il faut les soustraire à toute cause d'humidité, ne pas les tremper dans l'eau, les placer dans un lieu sec.

Une voix à droite. — Il faut les mettre dans du coton.

Le ministre des affaires étrangères. — Si quelques allumettes se refusent à prendre, cela ne tient pas à leur fabrication, mais à l'humidité atmosphérique. L'année a été très humide; le phosphore est une substance très hydrométrique; il faut donc prendre des précautions.

J'ai sur moi une boîte d'allumettes; je vais les allumer en votre présence. Je me fais fort de les faire prendre toutes.

Une voix. — Les paris sont ouverts.

Le ministre sort une boîte d'allumettes de sa poche et les allume toutes par un simple frottement sur la partie postérieure de son pantalon, en levant la cuisse, dans une pose pleine d'abandon.

Aucune ne rate.

Stupéfaction générale des membres de la Chambre.

Chigou. — Cè sont des allumettes de contrebande!

Le ministre des affaires étrangères rejoint son banc au milieu des applaudissements des députés du centre.

La séance est suspendue, En se rendant à la buvette, le président du conseil prend à part son collègue.

— C'est incroyable, dit-il; comment faites-vous pour vous procurer des allumettes qui prennent?

Le ministre des affaires étrangères. — Je vais vous confier mon secret: Je les fais venir de Londres avec le courrier diplomatique.

Le président du conseil. — Vous m'en direz tant!

Le ministre des affaires étrangères. — Je mers des mêmes allumettes que le prince de Galles; je n'en veux pas d'autres.

Incident.

Le président du conseil envoie deux témoins au député Chigou pour lui demander, dans le cas où il reconnaîtrait l'avoir traité de « misérable », une rétractation ou une réparation par les armes.

Le député Chigou constitue deux témoins; les quatre témoins, après avoir délibéré, rédigent un procès-verbal duquel il résulte que Chigou n'a pas traité le président du conseil de misérable, qu'il a dit seulement, en parlant de la discussion, que les paroles seules du président du conseil étaient misérables; les témoins ont déclaré, en conséquence, que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de donner suite à l'incident.

La séance est reprise.

Folâtreau monte à la tribune. — Messieurs, dit-il, je propose l'ordre du jour suivant:

La Chambre, estimant que le gouvernement trompe indignement le public en lui vendant très cher des allumettes qui ne prennent pas, passe à l'ordre du jour.

Le ministère n'accepte pas cet ordre et se rallie au suivant émis par un député du centre:

La Chambre, confiante dans le zèle que le gouvernement a toujours montré dans la fabrication des allumettes, l'invite à surveiller davantage cette fabrication et à s'assurer qu'il ne soit délivré au public que des produits éprouvés.

On vote.

Le ministère est maintenu à une voix de majorité, celle de son président.

Eugène FOURRIER.

Nos premiers uniformes militaires.

Lors de la grande insurrection des paysans de la Suisse allemande, vers 1650, les bandes de Schybi et de Leuenerger étaient revêtues de chemises rouges, précédant ainsi de deux siècles le pittoresque costume des Garibaldiens.

Ce ne fut que dans le commencement du siècle suivant qu'un uniforme fut adopté pour les troupes bernoises.

Les 15,000 Vaudois qui prirent part à la guerre de 1712, que termina la bataille de Villmergen, étaient habillés en gris, avec longs revers, parements et bas rouges. Les nobles vassaux servaient comme cuirassiers; les dragons avaient l'uniforme rouge et le tricorne; l'artillerie portait l'habit bleu foncé aux retrousis rouges.

Les troupes légères ne furent introduites en Suisse qu'en 1767, après la guerre de Sept ans, par le général de Lentulus, qui avait servi en Prusse; elles se composaient principalement de carabiniers et de chasseurs, ceux de Berne habillés en bleu foncé, avec des revers bleu clair, ceux de Zurich en vert, tous coiffés de ce qu'on appelait alors le chapeau corse.

Lors de l'invasion française, en 1798, les uniformes des milices suisses, comme d'ailleurs toute leur organisation, présentaient les plus grands disparates. La plupart des contingents étaient en bleu foncé, quelques-uns avec gilet et culottes de même couleur, d'autres rouges, d'autres blancs. Les Zurichois étaient en gris bleuâtre. Une partie de Fribourg et le Haut-Unterwald en brun. Lucerne avait une partie